



Intérim et chômage technique lié au coronavirus

Par **chocho2020**, le **04/04/2020** à **14:33**

Bonjour,

Maçon en Intérim, je ne travaille plus car le chantier a été suspendu à cause du coronavirus. Je n'ai pas perçu le chômage technique. Est-ce normal ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **30/04/2020** à **18:59**

Bonjour

Le dispositif d'activité partielle (« chômage partiel ») permettant de compenser les difficultés économiques d'une entreprise, s'applique pour les salariés intérimaires . Leur contrat de travail est suspendu et ils perçoivent une indemnité compensatrice versée par l'employeur. Votre société d'intérim peut vous renseigner.

Par **morobar**, le **30/04/2020** à **19:06**

Bonjour,

Attention car on ignore les dates de mission, et il est possible qu'on soit en face d'un

chomage "normal" indemnisé par Pole emploi relatif à l'emploi d'un personnel intérimaire entre 2 missions.